

## **GESTION COLLECTIVE**

**Investissez dans des fonds (OPC) gérés par des professionnels et détenus collectivement avec d'autres investisseurs.**

# Gestion collective

Investir dans des fonds (OPC) gérés par des professionnels et détenus collectivement avec d'autres investisseurs.

Pour comprendre le concept de « gestion collective », il faut commencer par définir son opposé, à savoir la gestion directe (ou individuelle).

### **Différence entre gestion collective et gestion individuelle**

La gestion directe (ou gestion individuelle) consiste pour l'épargnant à investir directement en Bourse par l'achat à son nom, via un compte titres ou un PEA, d'actions, d'obligations, de titres de créances, etc. Il ne doit pas nécessairement disposer d'un capital de départ important (quelques centaines d'euros suffisent) mais doit tout de même avoir le goût, le temps et les compétences nécessaires pour pouvoir réaliser en direct ce type de placement en toute connaissance de cause.

La gestion collective consiste pour l'épargnant à investir une somme d'argent dans un portefeuille de valeurs mobilières détenu en commun avec d'autres investisseurs (particuliers et professionnels) :

- ce portefeuille est géré par un professionnel (une société de gestion de portefeuille) selon une stratégie d'investissement connue à l'avance par les investisseurs ;
- on parle aussi d' « investissement dans un fonds » ;
- ce type d'investissement est proposé par de nombreux établissements financiers (banques, sociétés de gestion, compagnies d'assurance

### **Gestion collective de portefeuille**

En pratique, votre investissement est regroupé avec les investissements d'autres épargnants au sein d'une enveloppe commune appelée « organisme de placement collectif » (OPC). Il peut s'agir d'une Sicav ou d'un FCP.

L'OPC (également communément appelé « fonds d'investissement ») investi à son tour les sommes apportées par tous les investisseurs dans différentes valeurs mobilières (actions, obligations, produits monétaires etc.). En

investissant dans un OPC, vous accédez donc, avec une mise de fonds unique, à la constitution et à la gestion d'un portefeuille diversifié.

La commercialisation des OPC est encadrée et surveillée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

## Notre groupe

[Qui sommes nous \(/qui-sommes-nous/\)](#)

---

[Nos atouts \(/nos-atouts/\)](#)

---

[Nos valeurs \(/nos-valeurs/\)](#)

---

[Risk management et contrôle \(/risk-management-contrôle/\)](#)

---

[Notre équipe \(/notre-équipe/\)](#)

---

[Recrutement \(/recrutement/\)](#)

---

## Gestion

[Gestion sous mandat \(/gestion-sous-mandat/\)](#)

---

[Gestion conseillée \(/gestion-conseillée/\)](#)

---

[Gestion collective \(/gestion-collective/\)](#)

---

## Nos produits

[Métaux précieux \(/metaux-precieux/\)](#)

---

[Produits numérique \(/produits-numeriques/\)](#)

---

[Startups \(/startups/\)](#)

---

[Parking \(/parking/\)](#)

---

[Intelligence artificielle \(/Intelligence\\_artificielle/\)](#)

---

[Livret \(/livret/\)](#)

---

**Klimek-Consulting**

Adresse : Mainzer Landstrasse 47 - 60329 FRANCFORT ALLEMAGNE

Tel : 09.71.07.80.73

2020-2021 Tous droits réservés | [Mentions legales \(/mentions-legales/\)](#)